LES LIVRES DE RAISON DE LA FAMILLE PELLICOT DE SEILLANS

ET LEUR RELATION DES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES DES ANNÉES 1694–1740

Alain DROGUET

Les livres de raison constituent une source fort riche, mais relativement méconnue, pour la connaissance du monde aristocratique et bourgeois des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Une illustration en est donnée par cette étude du témoignage laissé par une célèbre famille du village de Seillans très représentative de la société provençale de cette époque.

Lorsque les Archives départementales du Var firent l'acquisition en 2010, lors d'une vente à l'hôtel Drouot, de deux livres de raison de la famille Pellicot de Seillans couvrant les années 1643-1814[1], ma curiosité fut attirée par la description des évènements climatiques qu'ils contenaient, pouvant être rapprochée d'une catégorie des sources utilisées par Emmanuel Le Roy Ladurie dans ses travaux sur l'histoire du climat. Mais ce n'est là qu'une partie des informations que renferment ces précieux documents et qui en font « un véritable gibier pour l'historien »[2]…

Les documents et leurs auteurs

Une nécessaire définition :

« Le livre de raison est un livre dans lequel un bon mesnager ou un marchand escrit tout ce qu'il reçoit et despense pour se rendre compte et raison à luy mesme de toutes ses affaires » : telle est la définition donnée par Furetière dans son *Dictionnaire*. Le très officiel Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), lors de son congrès annuel de 1885, établit que son « objet primitif était, avant tout, de conserver les comptes d'administration du bien patrimonial et de les transmettre comme documents instructifs de génération en génération »[3]. Leur étude et leur communication a commencé avec cet élève provençal de l'école sociale de Le Play, l'historien de la famille Charles de Ribbe (1827-1899), qui en donne une définition

1 Archives départementales du Var, 1 J 551 et 552. En fait, il n'apparaît que de très rares mentions après 1791, qui concernent des remboursements d'intérêts.
À titre de comparaison, on pourra consulter le travail de Ghislaine Audisio-Poulain, *Les livres de raison*, à partir du livre de raison de Louis-Dominique Luce, négociant grassois :
https://www.departement06.fr/documents/Import/decouvrir-les-am/rr124-1993-02.pdf
ainsi que l'excellent article de Valérie Piétri : « Le livre de raison en Provence aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, entre livre de compte et livre de famille », *Provence historique*, 2004, tome LIV, p. 315-328.

2 MOUYSSET Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison, France, XV^e^-XIX^e^ siècles*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

3 L'expression vient du latin *liber rationis* : livre de compte.

très précise dans son grand ouvrage *Les familles et la société en France avant la Révolution, d'après des documents originaux*[4]:

> « [Un livre de raison], quand il était bien tenu, se divisait d'ordinaire en deux parties. Dans la première, on marquait sa généalogie qui était consacrée à la mémoire des aïeux, l'histoire et l'état civil de la famille, les naissances, les mariages, les décès, […] quelquefois les faits un peu importants qui s'étaient passés dans la localité, la province ou l'État, auxquels on avait été mêlé ou dont l'on avait été témoin. […] La seconde partie était réservée au patrimoine, aux affaires d'administration, aux placements et constitutions de rentes, aux inventaires de meubles, au ménage en un mot. »

Un livre de raison rédigé selon ces canons n'était plus simplement un registre de comptabilité, mais devenait tout un « Mémorial domestique ». Charles de Ribbe insiste beaucoup sur l'intérêt de cette source : « certains livres de raison sont des documents de haute valeur. Tout y fournit matière à observations, le fond, la forme, les formules, la langue… »[5]

Plus d'un siècle plus tard, ce type de documents a été remis au goût du jour par les spécialistes des écrits du for privé[6], les historiennes Madeleine Foisil[7] et Sylvie Mouysset qui en rappellent les multiples facettes : « Le livre de raison répond en effet à des besoins multiples : tout à la fois mémorial domestique, chronique locale, inventaire évolutif des biens du groupe de parenté... Ses scribes successifs bâtissent, au fil des générations, un monument familial, un monument de papier tout à la fois porteur et gardien du temps et de la mémoire. »[8]

La famille Pellicot de Seillans

Volume A du livre de raison

Les précédents énoncés correspondent en tous points aux deux registres objets de cette étude, de près de 500 pages chacun, avec une couverture en parchemin, tenus par quatre générations d'une branche de la nombreuse famille Pellicot de Seillans que dans son *Histoire d'une ancienne famille de Provence* publiée à Toulon en 1862, Octave Teissier décrit ainsi : « Ces Pellicot, qui se propagèrent au nombre de 107 en moins de deux siècles, naissaient avocats ou prêtres. À peine si quelques mauvaises têtes prenaient le parti des armes. On en compte cinq. Tous les autres Pellicot, sans exception, furent docteurs en droit, chanoines, augustins déchaussés ou prêtres séculiers »[9]. La famille Pellicot, aux multiples branches, faisait partie du réseau de la grande bourgeoisie provençale qui tient d'un côté à la noblesse et de l'autre à la bourgeoisie de village. Des branches ont été anoblies, comme celle des seigneurs de Saint-Paul qui siégeaient au Parlement d'Aix, maintenue noble en 1668, et

4 RIBBE Charles de, *Les familles et la société en France avant la Révolution d'après des documents originaux,* Paris, Joseph Albanel, 1873.

5 Voir aussi POUMARÈDE Jacques, « Charles de Ribbe (1827-1899), l'histoire et le droit au service de la cause leplaysienne », dans AUDREN Frédéric et SAVOYE Antoine (dir.), *Les juristes et l'école de Le Play, Les Études sociales*, 135-136, 1er et 2e semestres 2002.

6 Corpus de documents écrits regroupant les journaux intimes, les livres de raison, les chroniques familiales etc. objets d'une étude historique qui a fait l'objet d'un recensement par le CNRS depuis le début des années 2000.

7 FOISIL Madeleine, « L'écriture du for privé », *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, t. III, 1986, p 335.

8 *L'Histoire,* n° 338, janvier 2009 et *Histoire, économie et société*, 2009/2, p.153-154 https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2009-2-page-151.htm?try_download=1

9 Octave Teissier évoque, p. 92 et suiv., un autre livre de raison d'un membre de la famille Pellicot, celui de Bernardin, né en 1619.

d'autres étaient influentes à Marseille et à Aix. Ces Pellicot sont représentatifs de cette bourgeoisie provençale de la fin du XVIIIe siècle très éclairée et ouverte qu'évoque Frédéric d'Agay dans son ouvrage sur le voyage en Provence : « Certains voyageurs opposent le peuple, brutal, fier, dédaigneux et méfiant envers les estrangers, aux bourgeois et ecclésiastiques, polis et obligeants. Les marchands et artisans sont très peu décrits. Le comte Moszinski est surtout frappé par l'instruction et la distinction de la bourgeoisie provençale, sa conversation et ses connaissances littéraires. Ce que confirme le Dr Rigby : "Le nouvel état des choses, si important pour leur prospérité future, est l'œuvre du courage persévérant des classes moyennes, qui me paraissent plus éclairées que chez nous*"* »[10].

Les Pellicot furent plus nombreux que ne l'indique Octave Teissier car, curieusement, la branche de la famille qui tint ces livres de raison n'apparaît pas dans son ouvrage. Cette remarque vaut également pour un autre rameau dont certains membres, à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, avaient les mêmes prénoms que les auteurs des livres de raison ici étudiés. Ce qui est certain, c'est que cette famille a été présente à Seillans depuis au moins le XVe siècle. Les archives de cette commune l'attestent : avec un Audibert Pellicot, procureur de la communauté en 1440, un Honoré notaire en 1513 et syndic en 1530, plusieurs Pellicot figurant dans le premier cadastre établi en 1539.

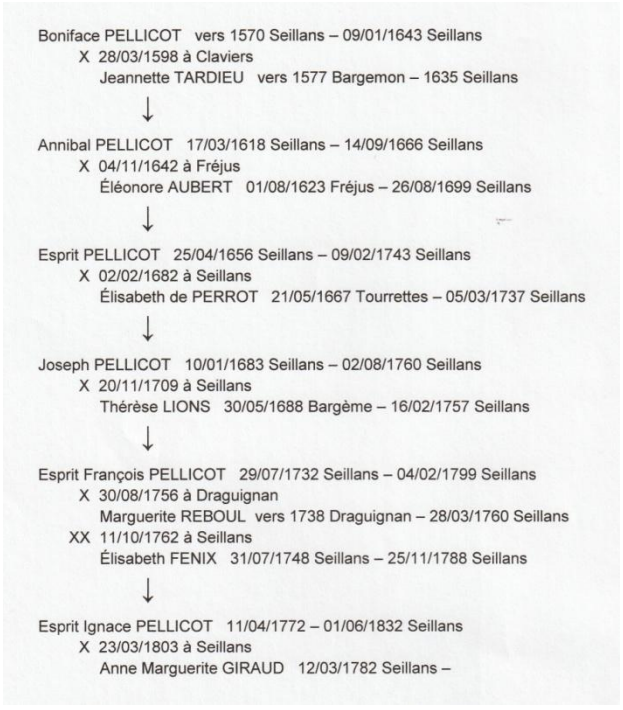

Les scripteurs des deux livres de raison sont Annibal (17 mars 1618-14 septembre1666), Esprit (23 avril 1656-9 février 1743), Joseph (9 janvier 1683-2 août 1760), Esprit-François (31 juillet 1732-4 février 1799), le dernier, Esprit-Ignace (11 avril 1772-1er juin 1832) n'étant l'auteur que de quelques mentions.

Comme cela a été précédemment signalé, il existe un parallélisme presque parfait entre deux branches de la famille Pellicot, ce qui peut provoquer des confusions. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle vit en effet à Seillans un autre Esprit Pellicot né le 8 octobre1654 - c'est-à-dire moins de deux ans avant celui des livres de raison - qui fut conseiller du Roy, commissaire aux revues des gens de guerre et maire en 1694[11]. Comme son homonyme, il eut un fils, né le 11 décembre 1695, qu'il prénomma aussi Joseph, ce qui fait qu'au milieu du XVIIIe siècle, il y eut à Seillans non seulement deux, mais trois Joseph Pellicot car Ignace, un autre fils, prénomma l'un de ses nombreux enfants Joseph! De la même façon, deux Esprit Joseph Pellicot furent contemporains. Les deux branches se rejoignirent lorsqu'Ignace épousa en secondes noces le 26 octobre 1733 Dorothée, âgée de 16 ans, fille du Joseph des livres de raison. De cette union naquirent 17 enfants, ce qui fait qu'Ignace, ayant eu sept enfants de sa première femme, fut père de 24 enfants dont beaucoup moururent en bas âge[12]… On peut ainsi mesurer l'importance de la présence à Seillans de la famille Pellicot au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle. Ses membres faisaient partie de la

10 AGAY Frédéric d', *Le voyage en Provence de Pétrarque à Giono*, Paris, Laffont, 2020, p. 219.

11 Il décéda le 29 janvier 1712, c'est à dire une trentaine d'années avant « notre » scripteur. Cette branche est citée par Octave Teissier.

12 TEISSIER Octave, *op. cit.*, p. 120-121.

multitude de coseigneurs existant alors à Seillans qu'évoque Octave Teissier[13]. Ils furent aussi peut-être, tout au moins Esprit, avocats et maires, mais ceci ne peut être établi de façon sûre en raison de l'homonymie ci-dessus signalée. Il est sûr, par contre, que son petit-fils, Esprit-François, fut avocat[14].

Ce que l'on trouve dans ces documents

Il est nécessaire maintenant de présenter l'architecture du contenu de ces deux épais volumes dont l'ordre interne, imbriqué, n'est pas des plus clairs pour le premier : le nombre de pages prévu à l'origine pour certaines parties par les scripteurs successifs ne s'avérant pas suffisant, leur continuation nécessitait des reports plus loin dans le registre.

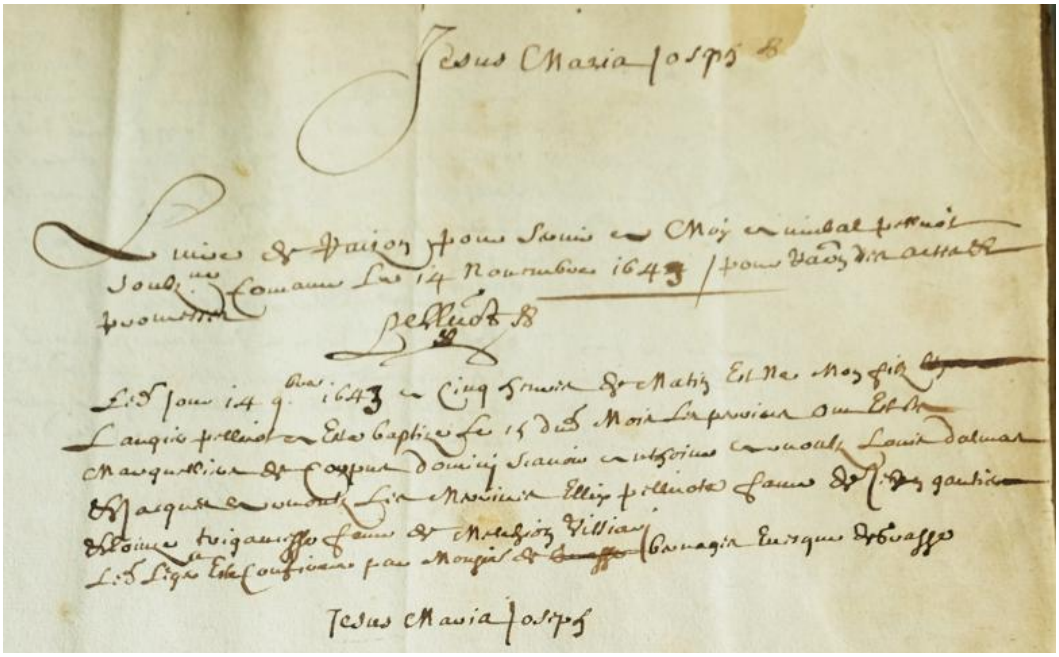

Première page du volume A

Le volume dénommé A s'ouvre ainsi, d'une belle écriture : « Livre de raison pour servir à moy Annibal Pellicot soubzigné, comancé le 14 novembre 1643 pour raison des actes et promesses »[15]. La mention dénotant la motivation première de son ouverture est, datée du même jour, celle de la naissance à 5 heures du matin de son fils Laugier (dit plus couramment Léger) baptisé le lendemain. Fils de Boniface et de Jeannette Tardieu, Annibal avait épousé le 4 novembre 1642 à Fréjus Eléonore Aubert. Suivent, après celle de son aîné, les mentions des naissances et baptêmes, avec indication du nom des parrains et marraines, de ses six filles et de ses quatre autres garçons dont le dernier, Joseph, naît le 29 décembre 1666 après le décès de son père survenu le 14 septembre 1666 comme une autre main le signale. Est notée également la confirmation de trois enfants : celles de Léger et Louise par Louis de Bernage, évêque de Grasse et d'Isabeau par Joseph Zongo Ondedei, évêque de Fréjus. On peut observer que cette liste n'a pas été établie au fur et à mesure des naissances mais a probablement été mise au propre en 1653, sinon en 1661.

13 *Ibid.*, p. 121-122. Octave Teissier précise qu' « *Ignace Pellicot et son beau-père Joseph de Pellicot-Seillans étaient en possession de la majeure partie de la juridiction seigneuriale de Seillans, mais le surplus était divisé à l'infini* ».

14 Archives départementales du Var, 7 E 131/6, p. 37.

15 Archives départementales du Var, 1 J 551, f° 1.

Quelques pages plus loin, page 4 exactement, commence le « mémoire des actes que fais et ferons en l'advenir ou promesses et quittances en faite ». Suit, jusqu'à la page 64, l'énumération par Annibal, de 1644 jusqu'à son décès en 1666, de ses actes de vente et d'acquisition avec indication du notaire devant lesquels ils ont été passés. Cette énumération se présente, sur la page de gauche, sous forme de rubriques identifiées par le nom de la partie concernée figurant en marge. En regard, sur la page de droite, ont été portés au fur et à mesure les remboursements effectués, processus qui pouvait prendre jusqu'à une vingtaine d'années et donc passer d'une génération à l'autre, ce qui dénote le souci de la gestion d'un patrimoine familial.

À l'envers du volume Annibal a tenu la comptabilité courante de 1658 à 1666 avec cet *incipit :* « Au nom de Dieu soit-il. Livre de raison pour servir à moy Annibal Pellicot soubsignans, déclarans sur la foy que je doibz à mon Dieu ne mettre dans iceluy qui ne contient ventes et en foy de ce me suis soubzigné. Pellicot. 1658 ». Sur la page de droite figurent les remboursements.

C'est Esprit qui, en 1678, à l'âge de 22 ans, poursuit la chronique familiale et cela peut paraître étonnant car il n'était pas le fils aîné. Celui-ci était Léger, en vie au décès de son père. Il est peut-être d'ailleurs l'auteur de quelques mentions éparses de remboursements postérieures, jusqu'en 1673[16]. Comme son père, Esprit intitule la page 112 « mémoire des enfants qu'il plaira au bon Dieu me donner » (1683-1705) qu'il poursuit par le « mémoire des naicenses des enfants de mon fils [Joseph] » (1710-1732). Comme son père également, Esprit eut onze enfants, huit fils et trois filles, dont sept moururent en bas âge[17]. Il note en effet non seulement les naissances, mais aussi la date du décès de ses enfants et petits-enfants. Il semble avoir lui aussi rédigé cette liste non pas au fur et à mesure, mais en 1732 ou 1733 seulement.

Septième enfant et quatrième fils d'Annibal, Esprit fut, de 1678 jusqu'à sa mort en 1743, c'est-à-dire pendant 65 ans, le principal scripteur de ces livres de raison. On peut voir comme un symbole de l'entretien de la tradition familiale le fait qu'à sa mort son fils Joseph précise sous la mention de la naissance de son père effectuée par son grand-père : « Le 9 février 1743 mon père est décédé à 1 heure du matin ». Sur la même page, il indique le décès de sa grand-tante Marguerite : « Le 4 novembre 1745 sur les 9 heures du matain est morte ». Joseph eut dix enfants, neuf filles et un fils. Son aînée, Thérèse, est née le 18 octobre 1710. Son dernier enfant et seul fils est Esprit-François, né le 29 juillet 1732. On apprend plus tard quelle est la mère de ses enfants, Thérèse Lions, par la notice qu'il fait de son décès en 1757, après avoir donné trois ans plus tôt la liste de l'argenterie qu'ils possédaient alors : « deux chandelier, les mouchets et son tombereau, une culière à soupe, deux culier à ragoût, deux salières, quinze culier et quinze fourchete d'argeant », ce qui peut être considéré comme d'un très beau niveau pour ce type de famille[18].

Avec Esprit-François la relation des évènements familiaux devient plus développée. C'est lui qui, se substituant à son père alors décédé, écrit : « Mon fils Esprit François né le 29 juillet 1732 a

16 Son acte de sépulture, qui le qualifie de « *maître chirurgien de cette paroisse* », est daté du 2 septembre 1709.

17 Esprit ne se désigne pas dans cette liste : c'est la consultation des registres paroissiaux qui a permis de l'identifier ainsi que la mère de ses enfants qui était Elisabeth de Perrot qu'il avait épousée à Seillans le 2 février 1682. Celle-ci était la fille de Gaspard, gentilhomme verrier de Trigance et de Dorothée de Buisson, et la sœur d'Antoine, secrétaire du roi anobli par cet emploi seigneur du Bourguet et Bourigaille.

18 Sur ce sujet, voir l'article très documenté de Frédéric d'Agay : « La vaisselle des demeures provençales des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *Sèvres. Revue de la société des amis du musée national de la céramique,* n° 17, 2008, p. 25-35. Mis en ligne sur Persée : https://www.persee.fr/doc/sevre_1169-2537_2008_num_17_1_897.
Une « cuillère à soupe » est au XVIII^e^ siècle une louche.

été marié à Mlle Marguerite Reboul de Draguignan le 1er septembre 1756[19]. Il a eu le malheur de la perdre le 28 mars 1760. Elle ne lui a laissé aucun doute sur son salut ». Il note qu'il se remarie le 11 octobre 1762 avec Elisabeth Fénix qui le 31 décembre 1763 donne naissance à une fille, Claire Elisabeth, décédée le 11 janvier 1764. Le couple eut, selon les annotations faites cette fois-ci au fur et à mesure par Esprit-François, huit filles et trois garçons. La seule mention d'ordre généalogique apportée par l'aîné des garçons, Esprit-Ignace, est qu'il s'est marié le 23 mars 1803 avec sa cousine Anne Marguerite Giraud.

Concernant la gestion du patrimoine familial, Esprit, comme son père, établit de la page 67 à la page 111, le « mémoire de tous les contracts que je ferai » de 1678 à 1743, sur le même modèle : liste des actes et des parties concernées sur la page de gauche avec en regard les paiements effectués et il commence par le partage des biens de ses parents :

> « Le 3 octobre 1678 nous avons faict acte de partage des biens de ma mère avec mes fraires, ledit acte est reçu par mon oncle Caille[20] et j'en ai un extraict.
> Le 22 novembre 1679 nous avons passé acte de partage des biens de feu mon père avec mes frères et moy et ledit acte est rière Mr Pastoret et j'en ai un extraict sans cotresigne,
> Le 9 novembre 1689 nous avons faict acte de partage des deptes de mon père avec mes fraires, ledit acte est rière Mr Rossely ».

Esprit donne en janvier 1717 un détail intéressant sur l'enregistrement des actes notariés quand il précise :

> « il i a plusieurs actes quil ne sont point insérés dans ce livre, comme des actes de vente ou d'achapt dont ils sont payés, contrats de mariage de mes filles et autres de diversse nature, quil sont dans un livre ici joint dont l'on pourra tirer des induction en cas de besouin, n'ayant mis que ceux aux quels j'ai encore livre à prendre et mesme tout ceux ci-devant sont tirés du dit livre et sont plus au long soit pour les mémoires des contrats ou des payements incérés dans iceluy dont on pourra avoir recours au cas quil arrive quelque contestation avec les débipteurs ».

On peut en tirer la conclusion qu'existait un troisième volume, non parvenu jusqu'à nous, indispensable pour avoir une vision complète de la gestion d'Esprit. Il reprend un peu plus loin, page 122, parce que venant buter sur la liste de ses enfants, la liste des opérations interrompue page 111. Elle est poursuivie jusqu'en 1790 par Joseph puis Esprit-François. On y trouve, entre autres, les contrats d'arrentement de leurs bastides, en particulier de celle de *la Seouvé*[21].

Le volume B est un livre de comptabilité plus classique, tenu de 1722 à 1787 : toujours avec le système des rubriques correspondant aux noms, portés en marge, des personnes avec lesquelles sont passées les transactions, sont enregistrés les recettes et dépenses de la vie courante, les prêts d'argent et leurs remboursements qui, comme les indications relatives à la gestion des bastides figurant dans le volume A, donnent une image assez précise des travaux agricoles : fournitures de semences et récoltes (annone, mitadié[22], épeautre, avoine, paumelle[23]…), louage de bœufs pour les labours, journées de travail pour les foins, la moisson, le liage des gerbes, le foulage et les vendanges et encore contrats de mègerie pour différents

19 Marguerite était la fille de Louis et Françoise Causemille. Ce Louis Reboul, jardinier puis maraîcher enrichi, était coseigneur de Taradeau (château de Selle) pourvu de l'office anoblissant de trésorier général de France.

20 « Caille » est le nom familier employé pour la famille d'Audibert-Caille, de Bargemon, qui avait deux branches à Seillans, une des coseigneurs de Favas et Seillans et l'autre des notaires royaux auxquels les Pellicot sont apparentés de tous côtés et de nombreuses fois.

21 Archives départementales du Var, 1 J 552, p. 230-231, 250-251 et 270-271. Il s'agit très probablement de la bastide des Selves, aujourd'hui dénommée château des Selves d'après Dominique Germain-Ciamin.

22 Méteil (mélange de céréales. Pour les humains c'est un mélange de blé et de seigle).

23 Variété d'orge.

animaux (brebis, chèvres, vaches, porcs). Les paiements se font souvent en nature : céréales, huile, vin, fromage, œufs, lentilles, olives, noix, amandes, poires d'hiver... On y trouve aussi parfois des informations plus personnelles comme les gages de la servante et les études des fils. Ainsi, en 1662, Annibal écrit: « J'ai mis mon fils Léger en apprentissage chez Monsieur Brun, maître chirurgien à Aix, pour deux années qui finiront le 17 novembre 1664 »[24]. Joseph, pour sa part, consigne de 1750 à 1754, les dépenses effectuées pour les études à l'université d'Aix de son fils Esprit-François « mis en pension chez M. Pellicot, docteur en médecine, moyennant la pention de dix esqus par mois, revenant à la somme de 360 livres par année ». On apprend au passage qu'en février 1751 six livres lui sont allouées par mois « pour ses menus plaisirs » et autant pour « acomodage de sa perruque et blanchisage » et en avril 1753 que son voyage en chaise à porteur à Grasse, puis le lendemain à Aix, coûte à chaque fois 18 livres.

On ne peut s'empêcher par ailleurs de noter la prégnance du sentiment religieux qui « constitue la toile de fond »[25] de ces documents. La référence à Dieu apparaît systématiquement dans les intitulés des différentes parties du volume A. On voit aussi par l'invocation, dans les listes des naissances et baptêmes, de la sainte Famille (« Jesus Marie Joseph ») le caractère religieux attribué au lien familial. Les relations faites par Joseph et Esprit-Joseph du décès de leurs épouses – et l'on peut relever au passage que c'est la première fois que les femmes sont évoquées dans ces livres de raison – témoignent bien de ce sentiment religieux exprimé dans ce cas avec une certaine émotion. Joseph écrit en effet :

> « Le 16 janvier 1757, Thérèse Lion mon épouse est morte sur les six heures du matin et elle a été ensevelie le 17 après une maladie de plus de trois années et demy, sa vie étant un exemple de verteu et soufrant tous ces maux avec une patience admirable et pour toutes ces plaintes estoint celes de dire *: "*Mon Dieu, belle Sainte Vierge, ayés pitié de moy, faites moi miséricorde*"* et elle est morte meunie de tout ces sacrements et Mr Renoux, prieu de Seillans, a assisté jusques au dernier moment de sa vie où elle leur a donné toutes sortes de signes d'une bonne chrétienne ainsi quelle avoit mené pendant toute sa vie ».

Esprit-Joseph, après avoir brièvement noté « Le 11 octobre 1762, j'ai épousé en segondes nopces Melle Elisabet Fenix », ajoute 26 ans plus tard dans la marge : « J'ai eu le malheur de la perdre le soir de ce jour 25 novembre 1788 d'une fluction de poitrine après avoir reçu touts les sacrements dans les sentiments d'une véritablement bonne chrétienne, ayant accouché le matin du mesme jour d'un garçon qui ne vécut que quelques minutes après avoir reçu l'eau ».

La relation des évènements climatiques (1694-1740)

Emmanuel Le Roy Ladurie a basé son étude de l'histoire du climat sur des informations sérielles, mais aussi sur les indications trouvées dans les archives. « Bien avant l'apparition des instruments de mesure, en effet, les journaux, diaires, livres de raison, peuvent constituer, notamment quand ils sont quotidiens, de véritables registres de références systématiques du climat », écrit-il[26]. C'est ainsi que dans son ouvrage *Livre de raison de trois générations de vignerons*[27] Marcel Lachiver a réalisé une étude de la production viticole, évidemment soumise aux fluctuations du climat, dans la région de Pontoise. Les registres de délibérations et les registres paroissiaux constituent aussi une précieuse source d'information.

24 Archives départementales du Var, 1 J 551, p. 55.

25 AUDISIO-POULIN Ghislaine, *art. cit.*, p. 5. Voir aussi sur ce sujet Valérie Piétri, *art. cit.*, p. 326.

26 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers. XIII^e^-XVIII^e^ siècles*, Fayard, 2004, p. 472.

27 *Mémoires de la Société historique de Pontoise*, vol. 71, 1982-1983.

« *Remarque des choses extraordinaires quelles sont arrivées dans cette province de Provence* ».

C'est ainsi qu'est intitulée la partie, figurant aux pages 119-121 du premier volume, qui fournit des indications sur le climat de Seillans. Elle semble elle aussi avoir été rédigée, comme d'autres signalées précédemment, non pas au fur et à mesure, mais après coup, par son auteur, Esprit Pellicot, sans doute à partir de notes qui lui permettent de donner des dates précises. Sans que cela puisse être déterminé de façon absolument sûre, cette mise au propre pourrait avoir été faite en 1733 : l'écriture et la couleur de l'encre utilisée restent identiques depuis la relation de l'évènement de janvier 1694 jusqu'à mai 1733 avant de changer pour l'ajout concernant septembre 1734. De plus, les relations des évènements des dernières années, 1737, 1738 et 1739, sont reportées sur la page précédente, après 1720 et avant 1729, dans un espace qui était probablement libre en bas de page. Ces « choses extraordinaires » ne sont pas que climatiques : sont ainsi évoquées l'éclipse de soleil du 12 mai 1712, l'invasion des troupes du duc de Savoie Eugène en juillet 1707, la peste de Marseille et sa propagation en Provence entre 1720 et 1722, la création et la faillite du système Law. L'observation que la mise au propre de la relation de ces « choses extraordinaires » a probablement été effectuée en 1733 rejoint l'observation que l'on a pu faire pour l'enregistrement des naissances de ses enfants.

La transcription qui suit est complétée par des observations d'Emmanuel Le Roy Ladurie à l'échelon national et par celles relevées au niveau local dans les registres de délibération de la *communauté d'habitants*[28].

1694-1695 :

> « Premièrement, le 7 janvier 1694, sur les dix heures du soir, il comessa à tomber de la nège et a continué jusques au lendemain sur les huict heures du soir et c'est trouvé i en avoir généralement dans touts ces cartier cinq pieds de nège, quelle a tenu la terre couverte jusques au deux du mois de février suivant sans que l'on aie peu faire dépaître les brebis à la campagne.
>
> Le 27 mai 1695 est tombé de la nège jusques ici dans le vilage, mais elle fondoit à mesure qu'elle tomboit ici au vilage, mais les montagnes en demeurèrent couvertes et ensuitte ce changea en vent de bise et le lendemain 28 may l'on vit beaucoup de glasse. »

1709 :

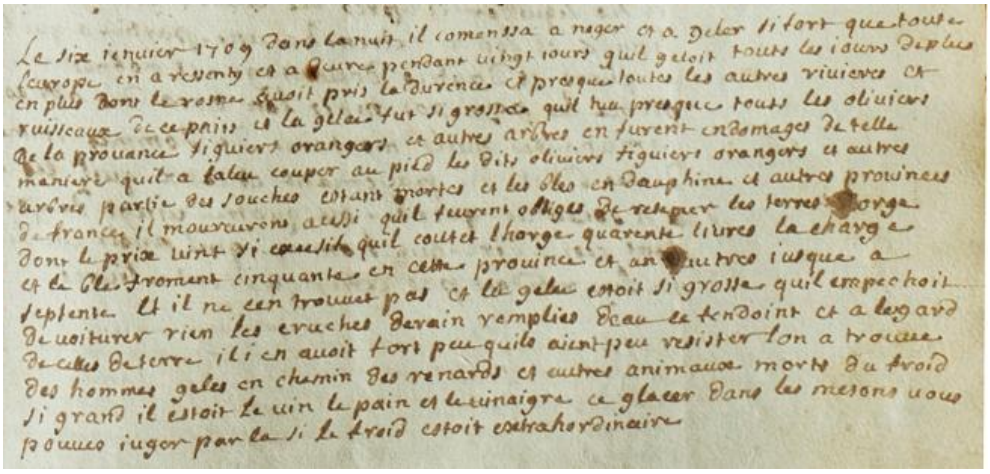

28 Les relevés effectués à l'échelon national et régional (du Poitou) par le Cercle généalogique du Poitou pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles (https://www.herage.org/histoire_climat3.htm) illustrent la richesse des renseignements que l'on peut collecter dans les archives et permettent des comparaisons avec les observations faites à Seillans par Esprit Pellicot.

> « Le six janvier 1709 dans la nuit il commenssa à néger et à geler si fort que toute l'Europe en a ressenty et a deuré pendant vingt jours qu'il geloit touts les jours de plus en plus dont le Rosne avoit pris la Durence et presque toutes les autres rivières et ruisseaux de ce paiis et la gelée fut si grosse qu'il tua presque touts les oliviers de la Provence. Figuiers, orangers et autres arbres en furent endomagés de telle manière qu'il a faleu couper au pied lesdits oliviers, orangers et autres arbres, partie des souches estant mortes et les blés en Dauphiné et autres provinces de France il moureurent aussi qu'il furent obligés de resemer les terres d'orge dont le prix vint si excesif qu'il coutet l'horge quarante livres la charge et le blé froment cinquante en cette province et an d'autres jusque à septente et il ne c'en trouvet pas et la gelée estoit si grosse qu'il empêchoit de voiturer rien. Les cruches d'erain remplies d'eau ce fendoint et à l'égard de celles de terres il i en avoit fort peu qu'ils aient peu résister. L'on a trouvé des hommes gelés en chemin, des renards et autres animaux morts du froid. Si grand il estoit, le vin, le pain et le vinaigre ce glacer dans les mesons. Vous pouvés juger par là si le froid estoit extrahordinaire » [29].

Emmanuel Le Roy Ladurie évoque une période allant « du 5 au 24 janvier 1709, balayant la France du nord au sud », avec des « température constamment inférieures aux -10°, et qui plongent le 20 janvier à -20,5°. Janvier 1709, la pire phase : elle fait mourir de froid pas mal d'êtres humains (de toutes classes sociales, mais principalement chez les pauvres, mal ou point chauffés) ; puis nombre de vignes ; et presque toutes les olivettes ; du bétail et du gibier, qui plus est. Les céréales souffrent terriblement, en janvier bien sûr, mais aussi en février, faute d'une bonne couverture de neige pour les protéger. L'orge semée au printemps (1709) va réussir superbement, en revanche, dans les terres que le gel intense au préalable a débarrassé de leurs mauvaises herbes : l'orge ainsi sauvera la mise au peuple et, par ricochet, à Louis XIV »[30].

Dans les années qui suivirent, en particulier en 1714-1716, les oliviers furent atteints à Seillans par une maladie sans doute favorisée par le froid[31]. La décennie qui suivit le grand hiver de 1709 fut en effet froide et en particulier l'hiver 1715-1716[32]. La fin de l'hiver 1714 a apparemment été sèche car en avril est organisée une procession pour demander de la pluie à Notre-Dame de l'Ormeau[33].

Les années 1720 :

> « Dans le mois de décembre 1728, le 26 du dit mois, il commenssa à faire de la nège dans la nuit et il continua le 27 et 28 si bien que nous en avions cinq pans sur notre montagne et deux pans[34] ici au vilage, tellement bien qu'il a rompeu ou araché une partie de nos oliviers et Callas, Bargemon, Claviers la mesme chose, dont les uns et les autres ont été obligés d'avoir recours à messieurs les procureurs du paiis pour luy nommer de commissaires

29 On ne peut s'empêcher de rapprocher ce texte de celui du curé Lehoreau, d'Angers, cité, quelque peu résumé, par Emmanuel Le Roy Ladurie dans son *Histoire du climat depuis l'an mil*, Flammarion, édition de 2020, p. 160 : « Le froid commença le 6 janvier 1709 et dura jusqu'au 24 dans toute sa rigueur. Les semences furent anéanties. Le désastre fut si grand que les œufs de poule valaient aux environs de 25 et 30 sous la douzaine car les pondeuses pour la plupart étaient mortes de froid, ainsi que les bestiaux dans les étables. On voyait tomber, gelée, la crête des volailles, quand celles-ci avaient survécu au froid. Un grand nombre d'oiseaux, canards, perdrix, bécasses et merles moururent qu'on trouvait dans les chemins, et sur les épaisses glaces et fréquentes neiges. Chênes, frênes, arbres des vallées se fendirent par la rigueur de l'hiver. Les deux tiers des noyers moururent : la pinte de l'huile de noix valut 17 sous. Les deux tiers des vignes moururent, entre autres les vieilles ».

30 *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers. XIII^e^-XVIII^e^ siècles*, Fayard, 2004, p. 514-515.

31 Archives communales de Seillans, HH 8 et BB 121, f° 24 et 122, f° 13 v°.

32 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les fluctuations du climat de l'an mil à nos jours,* Fayard, 2011, p.115-116.

33 Archives communales de Seillans, BB 120, f° 32 v°.

34 Ce qui représenterait, le pan équivalant à environ 25 centimètres, respectivement plus d'un mètre et 50 cm.

> pour extimer les dits dommages des oliviers et cette nège a teneu la terre couverte plus d'un mois sans avoir peu faire dépaître nos brebis et en montagne ils ont resté deux mois sans pouvoir voyturer avec aucune beste. On a trouvé une quantité de perdrix mortes du grand froit qu'il faisoit et toute sorte d'autres oiseaux car il jeloit à pierre fendre durant un mois et c'est trouvé des hommes morts en chemin et d'autres quils en resteront extropiés du grand froid qu'ils ont enduré.»

Le 2 janvier 1729, la communauté d'habitants demande la nomination d'un commissaire pour constater les dégâts causés par la neige[35].

Début 1725 avaient été évoqués les dégâts causés par l'inondation provoquée par le Touron en novembre 1724 et exactement un an plus tard, en novembre 1725, une demande d'expertise est adressée aux procureurs du pays pour évaluer les dégâts causés par l'inondation sans que l'on sache s'il s'agit d'une nouvelle inondation ou s'il est fait référence à celle de l'année précédente[36].

> « En l'année 1729, dans le mois d'avril et may, le blé començoit à manquer tellement bien que s'il n'en feut veneu par mer, la famine estoit immencable car il ce vendoit le blé de mer fort laid trente six livres et le blé de terre quarante et il ce trouvoit bien de gens qu'ils avoient passé les cinq six jours sans pain et soit à la montagne ou dans ce paiis il ne ce trouvet plus du blé en aucun prix et il faloit aller à Canes et à Fréjus pour en avoir, ce qu'il n'avoit jamais arivé dans ce paiis de ne pouvoir avoir du blé avec d'argent. »

Les années 1730 et le terrible hiver 1740:

> « En l'an 1732 le premier juin, il fit un vent de bise qu'on trouva de glasse sur nostre montagne et à divers autres endroits et le lendemain deux dudit mois de juin il tomba de la nège sur nostre montagne et sur les autres montagnes, il tomba plus d'un pan, chose bien extraordinaire.
>
> Le 13 mai 1733, il fit un grand débort quil emporta beaucoup de terres labourables et depuis ce temps là jusques au mois de octobre 1734 les sources sont alé toujours en diminuant tellement bien que la plus grande partie des sources avoint tary et qu'il i avoit divers vilages quil n'avoint point d'eau pour boire et qu'il faloit l'aller chercher bien louin et la plus part des moulins de la province ne pouvoint point moudre à défaut d'eau et d'ailheurs l'on n'a peu focher presque aucun pré et si bien que le fouin valoit trois livres le quintal et mesme avec d'argent l'on n'en avoit pas trouver et la récolte du blé a esté très mauvaise et le vin aussi et autres fruits. L'on n'a jamais veu une si mauvaise récolte générale de tout car au vuider des cuves le vin valoit quarante cinq à cinquante sols la coupe dans les endroits mesmes les plus abondans en vin et tout le monde crie misère et quand aux olives il i avoit des endroits quils en avoient assés mais elles sont remplies de vères autre qu'elles n'ont que le noyau, si petites qu'elles ont resté à cause de la sécheresse et ils n'ont presque rien vendeu et il a commencer à néger le 21 septembre 1734 et puis en octobre et novembre aussi, ce que l'on a guière veu en ce paiis de néger et glacer si tost.»

À noter qu'il n'a pas été trouvé trace d'un évènement similaire (inondation suivie de sécheresse) dans le village voisin de Roquebrune dans le cadre de l'étude sur les inondations de l'Argens[37]. Seillans semble avoir connu la sécheresse non seulement en 1734, mais aussi

35 Archives communales de Seillans, BB 135, f° 5 v°.

36 Archives communales de Seillans, BB 131, f° 10 v° et 78.

37 DROGUET Alain, « Roquebrune au défi de l'Argens. Une communauté provençale et sa rivière sous l'Ancien Régime ». *Bulletin de la Société d'Histoire de Fréjus et de sa région,* n° 20, 2019, p. 35-62.

en 1735, malgré les chutes de neige de l'automne 1734, puisque début novembre le conseil délibère sur les moyens de remédier à la « disette d'eau »[38].

> « En l'année 1737 et 1738 il commenssa à néger et geller en décembre 1737 et a duré jusques au mois de mai 1738 tellement que le 3 mai tomba de la nège et glassa aussi et le 5 et 6 aussi et l'hiver a été si long et si rude qu'il est mort une quantité de brebis et chèvres extraordinairement et, même, de fouin, avec de l'argent, à peine en trouvait-on.
>
> En l'année 1739, le 2 novembre, il commenssa à geler et tomber de la nege et l'hiver a esté si long que a geller jusques au mois de may, tellement bien que la récolte de toutes sortes de fruits a esté retardé de plus d'un mois des autres années et il est tombé en novembre 1740 de la nège et a gellé et n'a presque peu recouvrir [?] aucunes vignes. »

Ce dernier paragraphe fait écho à l'évocation, par Emmanuel Le Roy Ladurie, de « la longue année glaciale, aquatique et pourrie qui s'étendra sur la fin de 1739 et sur les douze mois ou peu s'en faut de 1740. »[39]

À la lecture de ces « remarques » qui apportent concomitamment sur la société rurale d'alors, particulièrement sensible aux aléas climatiques, un éclairage complémentaire de celui fourni par les comptes, on retrouve donc certains évènements climatiques connus tout en en découvrant d'autres qui le sont moins parce que sans doute plus locaux.

Tous mes remerciements à Frédéric d'Agay pour les précieuses informations qu'il m'a fournies sur la définition de ce type de documents et surtout sur ces familles provençales, leurs réseaux et leur mode de vie, qu'il connaît si bien.

38 Archives communales de Seillans, BB 141, f° 40-45.

39 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers. XIII^e^-XVIII^e^ siècles,* Fayard, 2004, p. 16.